

TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

La procédure

Les étudiants inscrits en études de médecine dans une faculté de médecine française peuvent solliciter un transfert de dossier en vue d'une inscription à la Faculté de Médecine Sorbonne Université.

Ils doivent transmettre **avant le 30 avril** au service de la scolarité de la Faculté de Médecine Sorbonne Université, les documents dont la liste figure ci-dessous, qui seront examinés par la Commission Pédagogique de la faculté.

Les résultats seront adressés aux étudiants avant la fin du mois de mai. *Attention, ceci est une date prévisionnelle, susceptible d'être modifiée compte tenu de la crise sanitaire actuelle.* En cas d'avis favorable, les étudiants devront faire procéder au transfert définitif de leur dossier universitaire par leur faculté d'origine.

Pièces à fournir :

- **lettre de motivation**
- **curriculum vitae**
- **relevés de notes du baccalauréat et des études de médecine (comprenant le nombre d'inscription en PACES et le rang de classement)**
- **préciser l'objet de votre motivation et joindre les pièces justificatives nécessaires (acte de mariage, PACS, justificatif de mutation etc...)**
- **autorisation du Doyen de la Faculté de Médecine d'origine**

Ces documents sont à transmettre **UNIQUEMENT PAR MAIL** à:

Mme Céline LANDAIS:
celine.landais@sorbonne-universite.fr
ET Mme Mélanie CARITEY:
melanie.caritey@sorbonne-universite.fr

Remarques

- Aucune demande d'admission en deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences médicales (DFGSM2, « ex-PCEM2 ») ne sera acceptée.
- Sauf circonstances exceptionnelles, la Faculté de Médecine Sorbonne Université n'accepte pas les étudiants des autres UFR médicales franciliennes
- Toutes les demandes doivent être accompagnées de l'accord du Doyen de la faculté d'origine